

## Programme de formation

### Travailler avec des artistes-auteurs

#### Objectifs :

Depuis le 1er janvier 2019, une réforme sociale importante a sonné la fin de la distinction entre « affiliés » et « assujettis ». Elle a aussi redistribué les rôles entre l'AGESSA, la Maison des artistes et un nouvel acteur, l'URSSAF du Limousin. Qu'en est-il alors de la note de droit d'auteur ? Comment les artistes auteurs doivent-ils facturer aux diffuseurs ? Comment les charges s'appliquent et se payent-elles ?

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- appréhender le régime social des auteurs
- relire une facture et rédiger une note d'auteur
- appréhender le régime fiscal des auteurs
- apprécier la question du cumul de statuts et d'activités.
- exprimer leurs attentes formelles vis à vis des artistes auteurs
- comprendre les attentes des artistes auteurs
- évaluer les incidences financières d'un engagement
- apprécier les risques juridiques

A l'issue de cette formation, les diffuseurs comme les artistes seront en mesure d'appliquer les nouvelles dispositions.

#### Publics et prérequis :

Personnels des structures de diffusion et de production et artistes-auteurs sont concernés par cette formation.

#### Méthodes pédagogiques et moyens techniques :

Cette formation allie des apports de connaissances à des illustrations et exemples tirés de la pratique professionnelle de l'intervenant. Elle est très adaptative en temps réel. Les préoccupations des stagiaires seront au centre de la formation.

#### Durée :

14 heures.

#### Programme :

Au cours de cette formation seront notamment abordées les thématiques suivantes :

Déterminer le statut de la personne  
salarié/indépendant, artiste-auteur  
les preuves servant à l'identification du statut de la personne

la distinction salaires/honoraires/note d'auteur/facture d'auteur

Apprécier la question du cumul de statuts et d'activités.

salarié

micro-entrepreneur (ex « autoentrepreneur »)

travailleur indépendant

Appréhender le régime social des auteurs

le régime spécial de sécurité sociale des artistes auteur et ses limites

le début d'activité et les démarches obligatoires

la réforme (loi du 30.12.2017 et décret du 19.12.2018) en vigueur dès 2019

le décret du 28 août 2020 relatif aux revenus tirés d'activités accessoires

les cotisations sociales sur les revenus des artistes auteurs

la cotisation diffuseur

les prérogatives de l'URSSAF du Limousin, de l'AGESSA et de la Maison des Artistes

l'exercice simultané d'activités relevant de différents statuts

Appréhender le régime fiscal des auteurs

la distinction entre les régimes « traitement et salaires » et « bénéfices non commerciaux »

la TVA

Distinguer les différentes situations de collaboration

l'artiste-auteur intervenant en tant qu'auteur

les compléments de revenus

Analyser les contrats

la commande

la cession de droits d'auteur

l'édition

la représentation

l'exposition

la résidence

Apprécier les risques juridiques

la requalification

le formalisme

les recours

Relire une facture et rédiger une note d'auteur

les identifiants (SIRET, numéro d'ordre)

le paiement des cotisations sociales (diffuseur, auteur) à l'URSSAF du Limousin

le précompte

la dispense de précompte

**Validation des acquis et évaluation :**

La méthode pédagogique est centrée sur des allers et retours entre contenus théoriques et questionnements en rapport avec la situation professionnelle des stagiaires. En conséquence, la validation par le formateur des acquis de la formation, de la compréhension des questions abordées et de l'évolution des compétences se fait tout au long de l'action par un système de questions/réponses, d'exercices, de questionnaires et d'échanges entre les participants et lui même. Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation et le volume horaire suivi.

**Documentation :**

La documentation est composée de fiches techniques synthétisant les apports de la formation, de livres, de netographies.